



SPASER

Schéma de Promotion des
Achats Socialement et
Ecologiquement Responsables



Département Achat Approvisionnement
Décembre 2024



EDITO

En tant qu'énergéticiens et entreprise locale de service public, nous sommes naturellement focalisés sur l'enjeu climatique et conscients de nos responsabilités vis-à-vis des générations futures et de la société au sens large.

Conscients que nous avons un rôle à jouer pour nos clients et nos territoires, nous avons décidé de déployer ce Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables en tant que vecteur et moteur de ces enjeux au sein de l'ensemble de notre chaîne de valeur avec nos partenaires, fournisseurs et prestataires.

À travers ce SPASER, nous souhaitons renforcer notre impact sur des thématiques allant de la lutte contre le changement climatique à la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles en passant par le soutien du tissu économique local, l'inclusion et la lutte contre les discriminations.

Je nous sais capable, le COMEX qui soutient cette démarche, le département achats qui est moteur sur le sujet et chacun des agents du groupe GEG, de s'approprier ce SPASER pour en faire un outil d'amélioration continue en matière d'achats responsables.

Ensemble, nous pouvons faire la différence. Bonne lecture !



Christine GOCHARD,
Directrice Générale du groupe GEG



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
AXE 1 : Des pratiques d'achats au service de la transition écologique	4
1. Intégrer des considérations environnementales dans tous nos marchés	4
2. Construire, rénover et aménager durable	6
3. Privilégier une approche du cycle de vie et coût complet	7
4. Favoriser les moyens de livraison responsables	8
5. Intégrer dans les marchés des dispositions relatives à la préservation de la biodiversité et des milieux naturels	9
6. Agir sur la réduction et la valorisation des déchets	10
AXE 2 : Des achats au service d'un développement économique responsable	11
1. Adapter les consultations de marchés publics pour faciliter l'accès à la commande publique	11
2. Optimiser les modalités administratives et financières dans une logique d'équilibre de la relation acheteur/fournisseur	13
3. Promouvoir une commande publique innovante	14
AXE 3 : Des achats au service de l'inclusion et de l'équité	15
1. Réserver une part des achats aux structures du Handicap, aux SIAE et autres établissements concernés	15
2. Accroître le recours aux considérations sociales pour favoriser l'emploi des personnes en difficultés d'insertion	16
AXE 4 : Des marchés par nature propices à la transition écologique	18
1. Optimiser et verdir la flotte des véhicules du groupe GEG pour des déplacements plus propres	18
2. Réduire l'impact environnemental du numérique	20
3. Privilégier une alimentation locale et de saison, issue de l'agriculture biologique et proposer des alternatives végétariennes	22
INDICATEURS	23
CONCLUSION	23



INTRODUCTION

Le groupe Gaz Électricité de Grenoble dévoile son premier SPASER (Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables) pour formaliser et communiquer sa volonté d'agir dans le cadre de son processus d'achats, en mettant en avant et en renforçant son engagement en faveur de la transition écologique, de l'insertion et de l'éthique professionnelle.

Ce SPASER validé par le Comité Exécutif du Groupe est applicable de 2025 à 2029. La direction du groupe GEG appuie pleinement les engagements décrits dans le présent document. Elle reconnaît l'importance de cette démarche et s'engage à fournir le soutien nécessaire pour sa mise en œuvre. L'objectif de cette initiative est de communiquer sur les pratiques achats déjà mises en œuvre ces dernières années, de promouvoir et d'amplifier les démarches responsables du groupe.

Cette dynamique s'inscrit dans la continuité d'engagements pris dans les politiques Achats et Environnement ainsi que dans la trajectoire de décarbonation au cœur de la raison d'être de l'entreprise : « Tracer ensemble la voie d'une énergie solidaire et renouvelable au cœur des Alpes et dans les territoires ».

Le SPASER se décline sur les 4 axes suivants :

- **AXE 1 : Des pratiques d'achats au service de la transition écologique**
- **AXE 2 : Des achats au service d'un développement économique responsable**
- **AXE 3 : Des achats au service de l'inclusion et l'équité**
- **AXE 4 : Des marchés par nature propices à la transition écologique**

Chaque axe est décliné en divers engagements associés à des plans d'actions qui seront évalués grâce à des indicateurs afin de mesurer le progrès et l'accomplissement des objectifs. Le SPASER fera l'objet d'un bilan annuel spécifique. Le SPASER concerne tous les achats du groupe GEG. La mesure de sa mise en application concerne plus particulièrement les achats au-delà de 25 000 euros.

L'élaboration de ce schéma a été réalisée selon une méthode collaborative et transversale. Le département achats s'est entouré de référents en environnement, éthique ou encore handicap afin de concevoir un projet qui rassemble et répond à la réalité opérationnelle.

AXE 1 : Des pratiques d'achats au service de la transition écologique

1. Intégrer des considérations environnementales dans tous nos marchés

✓ Contexte

Le PNAD (Plan National pour des Achats Durables) 2022-2025 fixe l'objectif que 100% des contrats de la commande publique disposent d'au moins d'une considération environnementale d'ici 2025. Celles-ci peuvent prendre les formes suivantes :



- Des caractéristiques et exigences du contrat sous forme de clauses administratives et techniques (objet, conditions d'exécution, spécifications techniques) présentant une dimension environnementale (composition des produits, caractère écologique / polluant / toxique, économies d'énergie...)
- Des critères d'attribution environnementaux, permettant aux opérateurs économiques de valoriser leurs différenciations dans leur offre lors de la passation des marchés.

✓ Objectifs

Objectifs	% de marchés avec au moins une considération environnementale	% de marchés avec une clause environnementale	Pondérations minimales les marchés ayant un critère environnemental
Travaux	100%	100% d'ici 2025	10%
Fournitures	100%	100% d'ici 2025	5%
Services	100%	100% d'ici 2029	2%

✓ Exemples de bonnes pratiques

Marché "Impressions" : Double grille tarifaire, papier classique et papier recyclé

Marché "Objets publicitaires" : Objets écologiques ou/et des objets made in France, valorisés à travers un critère RSE pondéré à 20%

✓ Actions à mettre en œuvre

- Inciter / imposer la proposition de variantes environnementales
- Définir une bibliothèque de clauses en fonction des types de marché et sourcer pour adapter ces clauses
- Créer une catégorie de critères spécifiques relatifs au développement durable distincte de la valeur technique afin de lui donner de la visibilité dans les consultations
- Expérimenter le calcul de l'empreinte carbone du produit/service acheté dans l'attribution des marchés s'y prêtant
- Privilégier la localisation géographique des candidats dès que l'objet même du marché nécessite de la proximité et de l'accessibilité [CAA Bordeaux, 5 mai 2015, n° 13BX01771, Société JT2M](#)
- Renforcer l'efficacité des clauses de développement durable dans les contrats en mettant en place des mécanismes de contrôle efficaces pour leur mise en œuvre
- Former les acheteurs à la Responsabilité Sociétale des Entreprises et au Développement Durable

✓ Indicateurs de progrès



Les indicateurs ci-dessous se déclinent pour chaque type d'achat (travaux, fournitures, services) :

- Pourcentage de marchés conclus **avec au moins une considération environnementale**
- Pourcentage de marchés conclus **avec une clause environnementale**
- **Taux de pondération moyen pour le critère environnemental** de jugement des offres

2. Construire, rénover et aménager durable

✓ Contexte

L'article 39 de la loi Climat et Résilience marque une étape importante dans la transition écologique des travaux publics en France. Avec l'échéance de 2030 qui approche, les acteurs du bâtiment doivent s'adapter rapidement pour respecter l'exigence d'utiliser 25 % de matériaux biosourcés ou bas-carbone dans les rénovations lourdes et les constructions publiques.

Ce changement nécessite non seulement une réévaluation des pratiques actuelles, mais aussi une innovation constante pour identifier et intégrer des matériaux durables.

✓ Ambition

Prendre en compte des considérations environnementales dans tous les marchés de travaux (énergie, déchets, matériaux utilisés, biodiversité, mobilité, bruit, cycle de l'eau)

✓ Exemple de bonnes pratiques

Accord cadre "Travaux de Terrassement" : 20% des chantiers en tout électrique

✓ Actions à mettre en œuvre

- Imposer aux bureaux d'étude de travailler sur la prise en compte de l'environnement de la conception à la réalisation
- Mettre en place une démarche de sourcing pour identifier les matériaux et process innovants
- Anticiper le coût global engendré par chaque innovation relative aux matériaux ou process utilisés, pour prendre en compte leurs incidences du point de vue de l'exploitation de l'ouvrage
- Permettre aux entreprises candidates de proposer des solutions responsables par le biais de variantes
- Etendre le calcul de l'empreinte carbone d'un chantier lors de l'attribution des marchés et en cours d'exécution

✓ Indicateurs de progrès



3. Privilégier une approche du cycle de vie et coût complet

✓ Contexte

D'après la norme ISO 14040, l'analyse du cycle de vie (ACV) est une « compilation et évaluation des intrants, des extrants et des impacts environnementaux potentiels d'un système de produits au cours de son cycle de vie ». Cette méthode normalisée permet d'évaluer les impacts environnementaux potentiels d'un produit ou d'un service par le recensement des flux de matières et d'énergie, tout au long de son cycle de vie.

✓ Ambition

Prendre systématiquement en compte l'impact environnemental de chaque étape du cycle de vie dans les marchés de travaux et de fournitures.

✓ Exemples de bonnes pratiques

- Démantèlement des anciens compteurs gaz et électriques lors de leur remplacement par des compteurs communicants : recyclage et valorisation des déchets
- Repowering du parc éolien de Rivesaltes (de 8 à 6 turbines) : bilan global, incluant la production d'énergie éolienne sur 20 ans, le démantèlement de l'ancien parc, le recyclage, ainsi que la construction et l'exploitation du nouveau parc (économie de 12 300 tCO₂eq sur la durée de vie).
- Prise en compte du coût du recyclage des batteries de stockage d'énergie en fin de vie dans l'analyse du coût complet sur les projets de construction d'ouvrages de stockage
- Achat de modules photovoltaïques très bas carbone (moins de 450kg CO₂/kW)

✓ Actions à mettre en œuvre

- En accord avec la loi AGECL (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire), privilégier autant que possible l'achat de biens issus du réemploi, de la réutilisation ou contenant des matériaux recyclés
- Intégrer des critères ou des clauses sur la fin de vie des matériaux et équipements : recyclage, démantèlement, réemploi, don
- Intégrer une décomposition du coût sur la durée de vie d'un équipement (coût d'acquisition, coût d'usage / fin de vie et fonctionnement) dans l'analyse des offres

✓ Indicateurs de progrès



4. Favoriser les moyens de livraison responsables

✓ Contexte

Les transports sont le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre en France, avec 30 % des émissions, devant l'agriculture et l'industrie manufacturière.

Afin de réduire les émissions de polluants atmosphériques et d'améliorer la qualité de l'air, la ville de Grenoble, Zone à Faibles Emissions (ZFE), prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, les véhicules utilitaires et poids-lourds classés Crit'Air 3 (diesel d'avant 2011 et essence d'avant 2006) seront interdits de circuler dans la zone.

✓ Ambition

Inciter les fournisseurs à optimiser leurs déplacements et à utiliser des moyens de mobilité douce ou à faibles émissions.

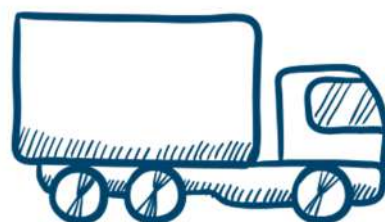
✓ Exemples de bonnes pratiques

- Réduction des fréquences de livraison et optimisation des flux logistiques des commandes pour la fourniture de bureau
- Consultation pour un transporteur inter-sites avec des véhicules propres

✓ Actions à mettre en œuvre

- Encourager / imposer l'utilisation de véhicules à faibles ou très faibles émissions plus propres que ceux exigés par la réglementation (écomobilités : vélos-cargos, voie d'eau, véhicules électriques, BioGNV...)
- Rationaliser et mutualiser les commandes afin de limiter les livraisons
- Informer et accompagner les fournisseurs sur la réglementation de la ZFE

✓ Indicateurs de progrès



5. Intégrer dans les marchés des dispositions relatives à la préservation de la biodiversité et des milieux naturels

✓ Contexte

Le chapitre III du titre III "Produire et travailler" de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 comporte une quinzaine d'articles ayant trait à la protection des eaux contre les pollutions et à l'adaptation des forêts au changement climatique qui intéressent les collectivités.

✓ Ambition

Les marchés d'études et de maîtrise d'œuvre, de travaux et d'entretien d'espaces extérieurs prennent en compte l'enjeu de la préservation de la biodiversité et des sols : la faune, la flore et la préservation des milieux naturels.

✓ Exemple de bonnes pratiques

Coordonnateur environnement dans tous les marchés de construction de production d'énergie renouvelable et déclinaison de clauses et pénalités en référence au plan d'assurance environnement rédigé par le coordonnateur.

✓ Actions à mettre en œuvre

- Veiller à la prise en compte des enjeux de la biodiversité et prévoir notamment des conditions d'exécution visant à préserver les espaces naturels, les corridors écologiques et limiter l'artificialisation des sols, préserver la biodiversité animale, préserver la biodiversité végétale.
- Aller dès que possible au-delà de la réglementation pour la préservation de la biodiversité dans nos marchés



✓ Indicateurs de progrès



6. Agir sur la réduction et la valorisation des déchets

✓ Contexte

Les déchets plastiques contribuent au niveau mondial à 6 % des émissions de gaz à effet de serre. Les déchets du bâtiment et des travaux publics représentent environ 240 millions de tonnes de déchets par an (2018), soit 70% de l'ensemble des déchets produits en France. Depuis 2020, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 exige une valorisation matière par le réemploi ou le recyclage d'au moins 70 % des déchets du BTP.

✓ Ambition

Les marchés de travaux et de fournitures devront imposer aux fournisseurs des dispositions adaptées en vue de la réduction ou le recyclage des déchets

✓ Exemples de bonnes pratiques

- Recyclage des anciens compteurs lors du démantèlement pour les compteurs communicants
- Clause de réduction et de recyclage des déchets dans tous les marchés de travaux
- Réutilisation des massifs des éoliennes pour réaliser le chemin d'accès dans le cadre du repowering du parc éolien de Rivesaltes

✓ Actions à mettre en œuvre

- Limiter le recours aux appareils ou solutions engendrant des consommables jetables
- Prévoir des clauses d'exécution, liées au recyclage (exemple, veiller à la traçabilité du recyclage des emballages plastiques des matériaux de chantier) ou à la réutilisation des déchets, ainsi que des pénalités si les engagements ne sont pas respectés
- Expérimenter des critères valorisant la réutilisation sur place des produits et matériaux issus des chantiers
- Mettre en place de la démarche « zéro déchet » pour les prestations de services en événementiel (réduire sa consommation afin d'éviter le gaspillage, réutiliser ou réparer, recycler en triant les déchets)

✓ Indicateurs de progrès



AXE 2 : Des achats au service d'un développement économique responsable

1. Adapter les consultations de marchés publics pour faciliter l'accès à la commande publique

✓ *Contexte*

D'après une enquête réalisée en avril 2024 par la Cinov (fédération des métiers de la prestation de services intellectuels regroupant les entreprises du conseil, de l'ingénierie et du numérique) portant sur 845 entreprises, les principales difficultés relevées par les entrepreneurs tiennent non seulement à la complexité et à la rigidité des procédures et des dossiers, mais aussi au sentiment que les marchés seraient peu ouverts aux nouveaux prestataires. Ces difficultés freinent les acteurs économiques de plus petite taille et étrangers à soumissionner.

✓ *Ambition*

Utiliser les leviers de la commande publique pour simplifier l'accès à nos marchés pour les plus petits opérateurs et être partie prenante de l'animation du tissu local économique.

✓ *Exemples de bonnes pratiques*

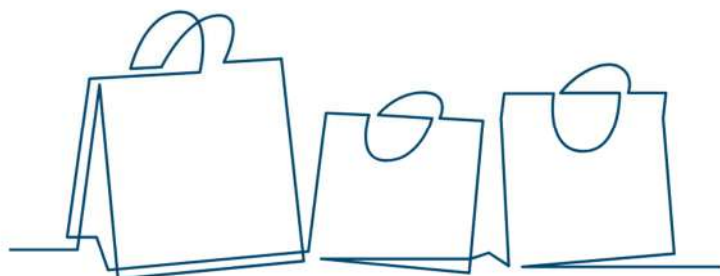
Dématérialisation de la commande publique en allégeant les contraintes administratives, de la publicité de l'avis de marché jusqu'à l'archivage



- Participation aux assises des marchés publics pour aller au contact des entreprises locales
- Accompagnement et assistance auprès des entreprises dans la procédure de consultation avec une attention particulière à la relation acheteur/fournisseur

✓ Actions à mettre en œuvre

- Solliciter en priorité les entreprises locales pour tous les achats dont le besoin estimé est inférieur à 25 000 € HT et donc pouvant être passés de gré à gré
- Assouplir et simplifier les documents de consultation de manière à faciliter l'accès à la commande publique aux PME et TPE pour les plus petits marchés
- Allotir au maximum les consultations en fonction de la spécificité du besoin ou de la zone géographique pour permettre aux entreprises de se positionner plus facilement sur un lot
- Adapter, dans le respect du Code de la Commande publique, les délais de publicité à la complexité et à la particularité de chaque consultation en veillant à ce que la période de publication soit pertinente
- Communiquer notre programmation des achats annuelle pour donner plus de visibilité aux opérateurs économiques



✓ Indicateurs de progrès



2. Optimiser les modalités administratives et financières dans une logique d'équilibre de la relation acheteur/fournisseur

✓ Contexte

L'équilibre contractuel entre donneurs d'ordres et opérateurs économiques constitue un élément majeur de la politique d'achat du Groupe GEG.

✓ Objectif

- Garantir un équilibre des relations contractuelles avec nos fournisseurs
- Délais de paiements des fournisseurs inférieur à 45 jours fin de mois

✓ Exemples de bonnes pratiques

- Communication constructive et transparente avec les candidats, retenus et non-retenus, afin de construire des relations durables.
- Démarche d'excellence opérationnelle en cours pour améliorer les délais de règlements des fournisseurs

✓ Actions à mettre en œuvre

- Assurer un suivi qualité de notre relation fournisseurs permettant d'anticiper et de gérer au mieux les éventuels dysfonctionnements au cours de l'exécution d'un marché.
- Mettre en place des rencontres régulières avec les fournisseurs.
- Promouvoir la carte d'achat, modalité particulière de commande et de paiement pour les fournitures et services récurrents permettant de fluidifier le processus d'achat et de diminuer les délais de paiement pour les entreprises
- Réaliser une catégorisation de nos fournisseurs (effectif, chiffre d'affaires, appartenance à un groupe...) et décliner en conséquence des délais de paiement adaptés
- Porter une attention particulière aux rythmes des règlements et aux modalités de révision des prix (choix des indices et périodicité)
- Adapter la taille de nos contrats et la rédaction des clauses à la complexité du sujet
- Remettre à plat le processus procure-to-pay pour optimiser les délais de règlement de nos fournisseurs dans le cadre de la dématérialisation des factures et du futur changement du système d'information du Groupe GEG

✓ Indicateurs de progrès



3. Promouvoir une commande publique innovante

✓ *Contexte*

Aux termes de l'article R.2124-3 du Code de la commande publique « Sont innovants les travaux, fournitures ou services nouveaux ou sensiblement améliorés. Le caractère innovant peut consister dans la mise en œuvre de nouveaux procédés de production ou de construction, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de l'entreprise ».

✓ *Ambition*

Rendre l'innovation partie intégrante de toutes les étapes du processus achats (sourcing, rédaction des cahiers des charges, choix et suivi d'exécution)

✓ *Exemples de bonnes pratiques*

- Collaboration avec des organismes de recherche et présence dans des salons
- Implication dans des groupes de travail entre donneurs d'ordres

✓ *Actions à mettre en œuvre*

- Réévaluer les besoins et limiter la reconduction systématique pour faciliter l'émergence de solutions innovantes
- Étudier le recours à la mise en place de plans de progrès dans nos marchés pluriannuels à forts enjeux en définissant des axes de progrès technique, social, environnemental, financier, organisationnel
- Maintenir une veille et collecter les retours d'expérience
- Développer la connaissance du marché fournisseurs en participant à des salons, en réalisant du benchmarking/sourcing
- Utiliser le levier des achats publics innovants dès que possible

✓ *Indicateurs de progrès*



AXE 3 : Des achats au service de l'inclusion et de l'équité

1. Réserver une part des achats aux structures du Handicap, aux SIAE et autres établissements concernés

✓ Contexte

Le code de la commande publique incite les acheteurs publics à réserver des marchés ou des lots de marchés soit à des entreprises adaptées (EA) et à des établissements et services d'accompagnement par le travail (ESAT), soit à des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) accompagnant les personnes défavorisées.

✓ Ambition

Doubler le nombre de marchés réservés d'ici 2030 (2 marchés réservés en 2024)

✓ Exemples de bonnes pratiques

- Marché réservé handicap avec 2 lots géographiques "Entretien des stations GNC : entretien des espaces verts et nettoyage des pistes de distribution"

✓ Actions à mettre en œuvre

- Utiliser le levier des marchés inférieurs à 25 000€ HT pour sensibiliser aux achats responsables les clients internes / passeurs de commandes
- Mettre en place dès 2025 une revue de programmation annuelle entre les facilitateurs de la Métropole de Grenoble, la référente handicap GEG et l'équipe achats
- Identifier les achats avec un potentiel de marché réservé afin de cibler et prioriser les démarches
- Intégrer un critère de sélection fondé sur le pourcentage de salariés en situation de handicap au sein des entreprises candidates dans le cadre l'appel d'offre lorsque l'établissement de marchés réservés n'est pas envisageable

✓ Indicateurs de progrès



2. Accroître le recours aux considérations sociales pour favoriser l'emploi des personnes en difficultés d'insertion

✓ *Contexte*

L'article L2112-2 du code de la commande publique précise que les conditions d'exécution d'un marché « peuvent prendre en compte des considérations relatives (...) au domaine social, à l'emploi ou à la lutte contre les discriminations ».

Le PNAD (Plan National pour des Achats Durables) de 2022-2025 expose un autre objectif : 30% des contrats de la commande publique doivent disposer au moins d'une considération sociale d'ici 2025.

✓ *Ambition*

30 % des marchés doivent comprendre au moins une considération sociale en lien avec la prestation commandée.

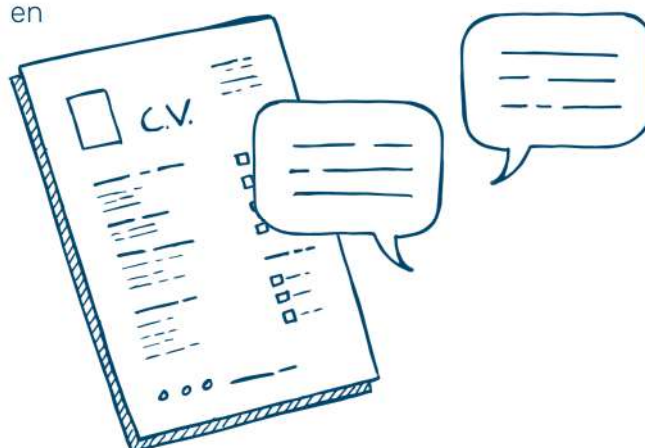
✓ *Exemples de bonnes pratiques*

- Travail de collaboration avec la Métropole de Grenoble pour faciliter l'intégration de clauses sociales dans nos marchés
- Marché "Intérim" : le prestataire a la possibilité de proposer des profils en difficulté au titre de l'insertion professionnelle
- Démantèlement des anciens compteurs par une structure du handicap



✓ Actions à mettre en œuvre

- Questionner systématiquement l'intégration de clauses sociales dans l'ensemble des domaines d'activité et les déployer autant que possible.
- Rassurer les prescripteurs sur le processus et le suivi des parcours d'insertion grâce à une organisation claire et fiable assurée sur le département par l'équipe des facilitateurs de Grenoble Alpes Métropole qui délivre aux entreprises une attestation de réalisation des heures effectuées.
- Intégrer un critère de sélection sur la performance sociale de l'offre dans les marchés comportant une clause emploi pour valoriser les partenaires économiques proposant des politiques ou en engagement social fort.
- Justifier, lors de la définition du besoin, l'absence de prise en compte de la dimension sociale dans le marché.
- Réfléchir à la gestion de ces clauses en dehors du territoire de la Métropole de Grenoble.



✓ Indicateurs de progrès



AXE 4 : Des marchés par nature propices à la transition écologique

1. Optimiser et verdir la flotte des véhicules du groupe GEG pour des déplacements plus propres

✓ Contexte

Le secteur des transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre en France, contribuant ainsi à 31% des émissions de GES d'après une étude du Ministère de la transition écologique.

Les véhicules thermiques en sont la principale source, avec des impacts importants sur le climat et la qualité de l'air.

La Loi d'Orientation des Mobilités fixe des quotas de véhicules propres, hybrides ou hydrogènes dans les flottes automobiles d'ici 2050.

De plus, la mise en place de Zones à Faibles Émissions (ZFE) renforce la nécessité de prendre en considération l'impact de la flotte de véhicules pour améliorer la qualité de l'air et respecter les nouvelles réglementations environnementales. Après un report de la date initialement prévu en juillet 2025, il est envisagé qu'à partir de 2028, selon le site de la Métropole de Grenoble Alpes, seuls les véhicules utilitaires et les poids lourds équipés d'un certificat de qualité de l'air Crit'Air 0 ou 1 seront autorisés à circuler dans la ZFE de la Métropole.

Les véhicules électriques, hybrides rechargeables et ceux fonctionnant au bio GNC ou à l'hydrogène se présentent comme des alternatives durables. Par exemple, les véhicules électriques émettent 2 à 6 fois moins de GES sur leur cycle de vie, tandis que les véhicules au bioGNC réduisent les émissions jusqu'à 80%.

✓ Ambition

- Continuer à augmenter la part de véhicules propres afin de contribuer à la neutralité carbone
- Prendre en compte l'ensemble du cycle de vie des véhicules dans les choix de véhicules



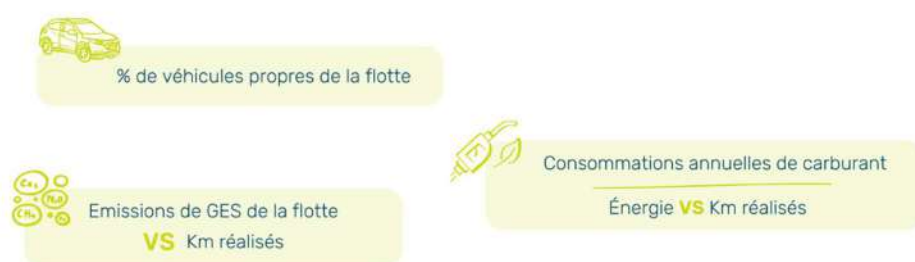
✓ Exemples de bonnes pratiques

- Rationalisation de la flotte
- Choix de la motorisation en privilégiant les véhicules propres
- Accord cadre véhicules de société : 24 véhicules électriques achetés depuis mai 2022
- Achat d'un véhicule nacelle électrique à motorisation GNV
- Test sur 3 ans d'un véhicule hydrogène
- Utilisation de BioGNV pour les véhicules GNV
- Mise à disposition de vélos et de vélos à assistance électriques pour les collaborateurs
- Flotte de véhicules partagés
- Partenariat CITIZ
- Plan de mobilité

✓ Actions à mettre en œuvre

- Poursuivre le travail de rationalisation de la flotte afin d'adapter l'offre au juste besoin
- Intégrer des critères permettant de prendre en compte des émissions de CO₂ (sur l'ensemble du cycle de vie du véhicule) dans les appels d'offres
- Privilégier l'achat de véhicules à faibles ou très faibles émissions (électrique, hydrogène, hybride rechargeable, bioGNV) et supprimer progressivement les véhicules fonctionnant aux énergies fossiles
- Mettre en place une politique de location longue et courte durée proposant uniquement des véhicules propres
- Tests de nouvelles solutions de mobilité
- Déploiement d'infrastructures de recharge sur les sites du Groupe GEG.

✓ Indicateurs opérationnels à suivre



2. Réduire l'impact environnemental du numérique

✓ Contexte

Selon une étude de 2020 menée par l'ADEME et l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse), le numérique représente 2,5 % des émissions de gaz à effet de serre en France (79 % pour le matériel informatique, 5 % pour les réseaux et 16 % pour les datacenters ou centres informatiques)

Pour fabriquer un équipement électronique, il faut mobiliser quelques centaines de fois son poids en matières premières (200kg pour un smartphone de 200g ou 800kg pour un ordinateur de 2kg par exemple), dont une importante quantité de métaux rares – c'est cette phase de fabrication qui a le plus d'impact.

Au-delà de son empreinte environnementale, la fabrication des équipements numériques a un impact social lié aux conditions d'extraction des matières premières et aux conditions de travail dans la chaîne de valeur.



✓ Ambition

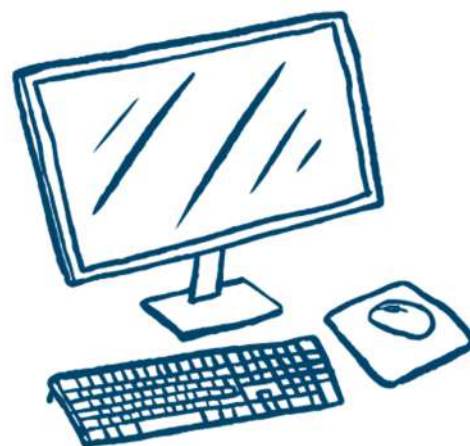
Intégrer des considérations environnementales dans les marchés du numérique

✓ Exemples de bonnes pratiques

- Remplacement de la solution de stockage des données (passage de 4 kW max à 800W)
- Choix des Central Processing Unit (processeurs) des serveurs en fonction de critères de puissance et de consommation
- Remplacement des imprimantes ayant des caractéristiques plus intéressantes (prise en compte de la consommation électriques, papier et des modes de veille)
- Choix d'équipements informatiques basses consommations
- Optimisation de la durée de vie des équipements informatiques
- Gestion de la fin de vie des équipements informatiques : réutilisation (don à des associations) ou recyclage
- Achats au cas par cas de PC et de smartphones reconditionnés (auprès d'une société ayant un ancrage local et favorisant le travail des personnes en situation de handicap)

✓ Actions à mettre en œuvre

- Evaluer au juste besoin l'équipement nécessaire à chaque collaborateur
- Mettre en place des process internes favorisant la location, la réparation, le recyclage, le reconditionnement ou les dons (par exemple à des associations ou acteurs du réemploi) des équipements en fin d'utilisation
- Relancer le marché en intégrant le matériel reconditionné :
 - Privilégier des équipements informatiques et de télécommunication ayant une empreinte environnementale plus faible (label environnemental ou certification)
 - Intégrer des clauses et critères d'écoconception dans nos marchés informatiques en s'appuyant sur le Guide des Achats du Numérique Responsable (GANR) comme référence (labels, indice de réparabilité, performance énergétique, gestion des déchets...)
- Privilégier un hébergeur de datacenter qui s'inscrit dans une politique/démarche RSE
- Etudier les opportunités pour approvisionner des équipements informatiques et téléphoniques reconditionnés.
- Se limiter au juste besoin et définir un catalogue en fonction des usages/postes de travail.



✓ Indicateurs de progrès



3. Privilégier une alimentation locale et de saison, issue de l'agriculture biologique et proposer des alternatives végétariennes



✓ Contexte

Depuis 2018, la loi EGAlim annonce de grandes mesures : des approvisionnements plus durables et de qualité, des actions visant à réduire le gaspillage alimentaire, une diversification des sources de protéines et la fin de l'utilisation de contenants et ustensiles plastiques.

✓ Ambition

Proposer aux agents du groupe une offre de restauration de qualité et durable.

✓ Exemples de bonnes pratiques

- Marché "Restauration méridienne" : 50% d'alimentation durable dont 30% de bio ; 100% de fruits et légumes de saison, 70% de produits frais, 60% de viandes et poissons durables, 30% d'achats issus d'approvisionnements directs de l'agriculture et 0% de produits dits "industriels"
- Marché "Traiteurs" : critère de choix "Démarche RSE" pondéré à 30%

✓ Actions à mettre en œuvre

- Intégrer des clauses et critères en faveur d'une alimentation durable : offre végétarienne, produits de saison, bio, locaux, frais, approvisionnement direct de l'agriculture...
- Imposer l'utilisation de contenants réutilisables et d'emballages recyclables
- Rationaliser le besoin pour acheter moins mais mieux, à coût maîtrisé, en réorganisant le process interne de commande des prestations de traiteurs

✓ Indicateurs de progrès



INDICATEURS



INDICATEURS	OBJECTIFS
% de marchés conclus avec au moins une considération (clause ou critère) environnementale	→ 100 %
% de marchés conclus avec une clause environnementale	 D'ici 2025 : 100 % des marchés de travaux  D'ici 2025 : 100 % des marchés de fournitures   D'ici 2029 : 100 % des marchés de services
Taux de pondération moyen pour le critère environnemental de jugement des offres	 Minimum 10 % pour les marchés de travaux  Minimum 5 % pour les marchés de fournitures   Minimum 2 % pour les marchés de services
Délai moyen de paiement fournisseur	 < 45 JFM
Nombre de marchés réservés	 Avec 2 marchés réservés en 2024, au moins doubler le nombre de marchés réservés d'ici 2030 
Pourcentage de marchés prenant en compte une considération (clause ou critère) sociale conclus sur l'année	30 % des marchés de services et travaux doivent comprendre une considération sociale en lien avec la prestation commandée 

CONCLUSION

L'évaluation annuelle des actions, ambitions et indicateurs déclinés dans chaque axe permettra d'évaluer la progression du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables de Groupe GEG afin d'assurer l'atteinte des objectifs de l'ajuster en fonction des évolutions structurelles (environnement réglementaire, adaptation à la maturité des acteurs du secteur...).

Afin d'encourager l'achat responsable, il convient, au travers de la cartographie de nos achats, de s'appuyer sur le recensement annuel des besoins et sur l'anticipation des renouvellements de nos marchés. Le SPASER doit permettre de déterminer les priorités sur les segments d'achats significatifs et ainsi déterminer les postes d'amélioration à mettre en œuvre.

Le succès de la mise en œuvre du SPASER est conditionné par :



La promotion et la diffusion du SPASER. Ce dernier sera publié sur le site internet du Groupe GEG et fera également l'objet d'un portage en interne et d'une communication élargie vers l'extérieur pour porter à connaissance les engagements et objectifs qui y figurent.



La sensibilisation des salariés pour une application efficace des dispositions. Ceci passe par l'identification des gains attendus et la communication des retours d'expérience positifs des autres bâtisseurs et utilisateurs du SPASER.



L'appropriation par tous les acteurs de l'achat public grâce à un dialogue continu qui permet de réexaminer les pratiques et l'atteinte des objectifs fixés, ainsi que les mesures de contrôle des dispositions contractuelles applicables aux titulaires de marchés.



L'évaluation annuelle du SPASER et la présentation du bilan au Comité Exécutif du Groupe GEG. Le Département Achats calculera chaque année les indicateurs et établira un tableau de bord pour évaluer l'avancement des différentes actions mentionnées dans le SPASER, en indiquant les points positifs, les difficultés ou situations de blocage rencontrées ainsi que les nouveaux éléments à prendre en compte.

